REGLEMENT

1 Conditions d'inscription

Les services de restauration scolaire, de garderie ainsi que les TAP sont proposés sur inscription à tous les enfants. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être accueilli en garderie, au restaurant scolaire ou aux TAP.

2 Fréquentation :

GARDERIE : il n'y a pas besoin de prévenir le personnel de la venue de l'enfant, sous réserve qu'il soit inscrit. A partir de 16h30, les enfants sont automatiquement basculés en garderie.
RESTAURATION SCOLAIRE : les parents sont invités à remettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante. Quelques soient les circonstances, le repas doit impérativement être réservé la veille avant 10h auprès du personnel de l'école. Pour le jeudi, le repas doit être réservé le mardi avant 10h.
Pour le lundi, le repas doit être réservé le vendredi avant 10h.
Les jourd fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul des 24h.
TAP : Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent à 13h30 obligatoirement et ne pourra sortir qu'à l'issue du temps d'enseignement, soit à 16h30. L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2014-2015.

3 Santé

Toute absence de l'enfant doit être signalée le jour même au responsable de la structure.
Les allergies, alimentaires ou non, doivent être signalées au personnel des écoles.

4 Tarification des services

GARDERIE :
20,00 € par an, inscription auprès de Sarah RAYNAL, Mairie Service Affaires Scolaires.
RESTAURATION SCOLAIRE :
> Achat de tickets : la réservation du repas est conditionnée par la remise du ticket repas à l'agent communal. **Attention en l'absence de présentation de ticket votre enfant ne sera pas admis à la cantine.**
> Les tickets seront vendus aux parents prioritairement au sein de l'école :

Jean Jaurès :	Lundis et Jeudis	8 h 00 / 9 h 05
Maternelle Centre :	Mardi	8 h 00 / 9 h 15
Primaire Chemin Rouge :	Vendredi	8 h 00 / 9 h 15

> ABSENCE : le 1er jour d'absence, quelque soit le motif, le repas réservé non pris est dû. Au-delà, et dans la mesure où la famille a prévenu le service scolarité (Tél : 05.53.49.59.76), les repas ne seront pas facturés.
> Prix du repas Maternelle : 2,40 € - Ecoles Primaires : 2,50 €.
TAP : inscription par retour du coupon joint. Service gratuit pour les familles.

5 Discipline

La restauration scolaire, la garderie et les TAP sont des services proposés aux familles. Ils n'ont pas de caractère obligatoire.L'enfant est tenu de respecter le règlement en vigueur.
Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet, selon sa gravité, d'une exclusion temporaire ou définitive.

6 Responsabilité / assurance

Lors de l'inscription de l'enfant au service de restauration, de garderie ou aux TAP, la famille remet une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Rentrée 2014 : mode d'emploi

Maternelle Chemin Rouge

fumel
ville à vivre

QUELQUES DEFINITIONS :

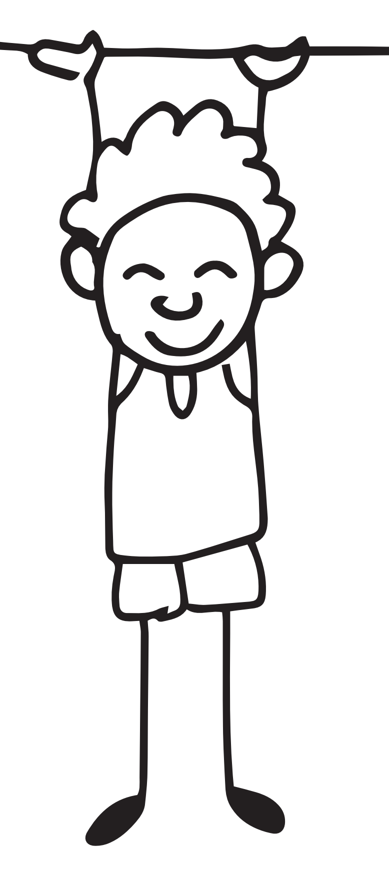
les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

la réforme confie désormais 3h par semaine d'activités aux mairies. Ces temps proposent aux enfants différents ateliers encadrés par des animateurs, les personnels des écoles, les associations du territoire et les professeurs des écoles. Ils sont gratuits et non obligatoires.

la garderie :

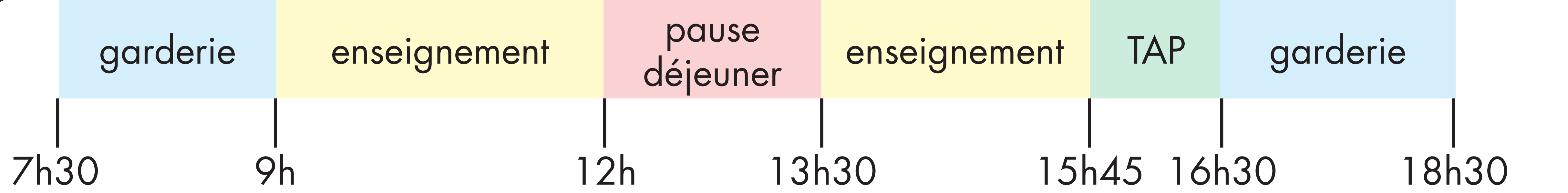
les enfants sont encadrés par du personnel communal. Différents jeux et des activités sportives leur sont proposés, pour commencer et/ou finir la journée tout en douceur.
Les enfants sont accueillis :
- le matin, avant le début des classes, à 7h30 ;
- lors de la pause méridienne accompagnant le déjeuner ;
- le soir, après les TAP, jusqu'à 18h30.

Numéros utiles :
Maternelle Chemin Rouge :
05 53 71 14 89
Garderie - Cantine :
05 53 71 05 06
Service scolaire - mairie de Fumel
Sarah RAYNAL : 05 53 49 59 76

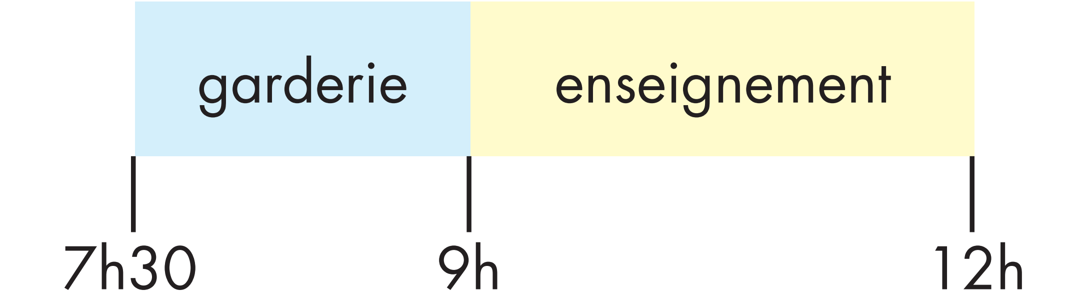


De nouveaux rythmes scolaires

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi



Mercredi



Attention :

1. Il faut s'être inscrit aux TAP pour suivre les ateliers proposés.
2. Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent jusqu'à 16h30 obligatoirement et ne pourra être récupéré avant cet horaire.
3. L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Les activités proposées sont parfaitement adaptées à l'âge des enfants : créations, activités manuelles, art plastique, lecture de contes ...
Les enfants pourront être répartis en deux groupes.



Ce qui change :

Il y a école le mercredi matin de 9h à 12h.
À midi, les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s). Il n'y a pas de cantine ni de garderie après la classe.

De nouveaux temps d'activités (TAP) sont mis en place.

> Ils ont lieu le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 15h45 à 16h30.
> Des activités variées sont proposées aux enfants, encadrées par les ATSEM.
> **Les TAP sont gratuits pour les familles : leur coût est pris en charge par la mairie.**
> L'enfant qui s'y inscrit doit obligatoirement être présent jusqu'à 16h30.
> Afin de respecter le rythme des plus jeunes, une sieste est prévue pendant ces TAP.
> Les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux TAP doivent venir les chercher à l'école à 15h45, soit à la fin de la journée scolaire.
> L'enfant inscrit aux TAP peut soit sortir à 16h30, soit aller en garderie. Dans ce dernier cas, il doit impérativement être inscrit en garderie (20€ pour l'année). Ses parents peuvent dès lors le récupérer à l'école primaire du Chemin Rouge à tout moment jusqu'à 18h30, heure de la fermeture de la garderie.

